

POSTULAT

Auteur

Le Centre, par Nathan Bender, Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter et neo - Die sozialliberale Mitte, par Martin Kalbermatter

Objet

(Intempéries_R3) Pour des mesures de correction du Rhône proportionnées et hiérarchisées par les risques

Date

10/09/2024

Numéro

2024.09.225

La troisième correction du Rhône est tout bonnement le plus grand projet de protection contre les crues de

Suisse. Lancée en 2000 en raison des déficits capacitaires et structurels du fleuve, seules dix mesures anticipées

et deux mesures prioritaires ont pu être concrétisées.

La révision du projet décidée par le Conseil d'Etat en mai 2024 ont soulevé de nombreuses questions sur la

gestion cantonale du projet et suscité des réactions vives de spécialistes du domaine. Les crues du Rhône

survenues en juin 2024 et leurs conséquences importantes, tant pour l'économie que les particuliers, plaident en

faveur d'une sécurisation rapide et durable des zones habitées ou à activité économique de la plaine du Rhône.

Nous déplorons une communication ratée et dommageable du chef de du DMTE ainsi que de l'auteur du

rapport d'analyse. Bien qu'une remise en question et adaptation périodiques d'éléments constitutifs du projet

soit saine - surtout après un événement rare - les études passées ont été réalisées avec professionnalisme par

l'essentiel des mandataires.

Prenant du recul sur le retour de débats « d'experts techniques », le groupe du Centre constate un enlèvement

des procédures devant mener à une planification robuste et à une autorisation de construire des mesures de

sécurisation des zones bâties.

Corriger un cours d'eau dans une plaine largement bâtie et à l'activité économique dynamique où les surfaces à

disposition se font rares et sont convoitées n'est pas chose aisée, nous le concédons. Néanmoins, nous

défendons une augmentation adaptée et durable de la sécurité des personnes et des entreprises dans notre canton

par des mesures sectorielles proportionnées.

Une protection rapide des personnes et des biens dans les secteurs les plus à risques et donc prioritaires est

souhaitable et nous saluons les mesures urgentes annoncées le 28 août 2024 pour la région de Sierre. Elles sont

à intégrer, comme mesure transitoire, dans ce projet de correction du Rhône, qui doit se focaliser sur des

mesures urgentes puis une sécurisation durable.

L'office fédéral de l'environnement qualifie la 3e correction du Rhône de « projet intergénérationnel », elle est

également interdisciplinaire et doit converger vers des mesures équilibrées et un consensus large. Pour nos

générations futures, le groupe du Centre soutient l'intégration de l'assainissement des sites pollués dans le cadre

du projet.